



## Challenge Féminin

Le challenge féminin départemental a pour but de promouvoir le tir à l'arc équipe féminin.

Ce challenge est réservé uniquement aux femmes.

### **CONCOURS**

Les concours porteront sur les disciplines "Salle et Fédéral".

Tout concours du département qualificatif inscrit au calendrier peut servir de support au challenge féminin départemental.

Seront pris en compte les 2 meilleurs concours dans la discipline "salle et fédéral" pour attributions des points.

Le résultat du concours de l'archer peut compter pour différent trophée ou challenge au sein du département.

### **COMPOSITION DE L'EQUIPE**

- 4 archères par équipe, 3 minimums.
- Tous types d'armes par équipes.
- 1 compound au maximum par équipe.
- Les archères d'une équipe ne sont pas obligées de prendre le même départ.

Seul le résultat des 3 meilleures archères de l'équipe sera pris en compte.

### **INSCRIPTIONS**

- Les feuilles d'inscriptions de l'équipe devront être déposées au greffe avant le début de la compétition.
- Aucune limite de participation (équipes).
- Une archère ne peut faire partie que d'une seule équipe " challenge féminin départemental " sur un même concours.
- Une archère peut faire partie d'une seule équipe du même concours.
- Les inscriptions ne pourront se faire que sur les concours du Val d'Oise



## Challenge Féminin

### DECOMPTE DES POINTS

- Seuls les 2 meilleurs concours de chaque discipline seront retenus.
  - ⇒ 1<sup>er</sup> 15 **points**
  - ⇒ 2<sup>ème</sup> 12 **points**
  - ⇒ 3<sup>ème</sup> 9 **points**
  - ⇒ 4<sup>ème</sup> 6 **points**
  - ⇒ 5<sup>ème</sup> 3 **points**
  - ⇒ Puis 1 **point**
- Les résultats intermédiaires seront consultables sur le site internet du département.
- En cas d'égalité, la meilleure place sera attribuée au club qui aura réalisé le plus grand nombre de points au cumul des 2 concours : Salle puis Fédéral.

### RECOMPENSES

Les récompenses attribuées aux clubs sont non cumulables.  
Les récompenses seront remises lors l'Assemblée Générale du département d'après le décompte ci-dessous :

#### Barème:

- ⇒ 1<sup>er</sup> 400 € en bons d'achat
- ⇒ 2<sup>ème</sup> 300 € en bons d'achat
- ⇒ 3<sup>ème</sup> 200 € en bons d'achat
- ⇒ 4<sup>ème</sup> 100 € en bons d'achat
- ⇒ 5<sup>ème</sup> 50 € en bons d'achat